

Conduite sans permis vehicule a un tiers

Par Dirt4
Bonjour , je vous explique mon copain a pris ma voiture derriere mon dos , il n'a plus le permis. Il s'est fait arreter par les gendarmes, il s'est arreté , mais au moment de l'emmener au poste monsieur a eu peur et est parti en courant les gendarmes m'ont appelé et ils ont mis mon vehicule a la fourriere . il m'ont dit qu'il me le rendrait peut etre pas et que si ça se trouve il partira en destruction . Je suis la seule titulaire de la carte grise . Il a pris la voiture sans mon consentement . Je suis très très mal , j'ai 3 ans de credit pour ma voiture je n'ai pas de nouvelle de monsieur , que va t'il se passer pour ma voiture ? Vais je la recupérer car je n'ai rien a voir .
Par AGeorges
Bonjour,
Faites une déclaration de vol.
Par Suisse1291
Bonjour,
Désignez votre copain comme ayant été le conducteur de cette VSP, et qu'il a pris votre voiturette sans votre accord.
Par AGeorges
Mais non Suisse, vous avez mal associé les mots du titre. Il ne s'agit pas d'un Véhicule sans permis mais d'un CSP

P (conducteur sans permis!).